Numérisation CERMTRI

LE PROCES DU ONZE MAI SERA LE PROCES DES TORTURES EN ALGERIE

N° 457 — 3 MAI 1957 — PROLETAIRES DE TOUS LES PAYS UNISSEZ VOUS ! — HEBDOMADAIRE - 20 Frs

LA VÉRITÉ

PARTI COMMUNISTE INTERNATIONALISTE (TROTSKYSTE) — SECTION FRANÇAISE DE LA QUATRIEME INTERNATIONALE

REDACTION ADMINISTRATION
5, rue de Charonne, Paris (XI') — Tél. : ROQ. 69-52

Etranger : 1 an : 1.200 fr.
C.C.P. Sté de Presse Edition et Librairie 6032-01 Paris
ABONNEMENTS : 1 an : 800 fr. ; 6 mois : 400 fr. ; 3 mois : 225 fr.

Le Ministère Public prétend prouver l'inexistence des illégalités et tortures

- **MUSTAFA BEN MOHAMED,** détenu à la prison d'Alger
- **MOHAMED MAMCHAOUI,** détenu au camp d'Arcole (Département d'Oran), neveu de **MESSALI HADJ**
- **MOHAMED MAROC,** détenu à la prison de la Santé

ainsi que Claude Bourdet et J.-J. Servan-Schreiber,

cités par la défense

attesteront des faits

LE 3e procès en « injures et diffamation envers une administration publique » (en l'espèce la police), engagé par le parquet de la Seine contre « **LA VERITE** », s'ouvrira une importance singulière ; et ce, du fait du ministère public lui-même, qui prétend fournir « la preuve contraire », c'est-à-dire établir l'inexistence des tortures, exactions et illégalités alléguées par l'article de « **LA VERITE** » qui fait l'objet de ces poursuites — et sont, au surplus, aujourd'hui, de notoriété publique.

Rappelons les faits. Ce procès est le troisième d'une série où s'exprime l'acharnement du gouvernement contre le seul journal révolutionnaire qui a mené, depuis le 1er novembre 1954, une lutte sans répit contre la guerre inaugurée par **Mendès-France, poursuivie par Faure, puis par Mollet, pour le seul profit d'une poignée de colonialistes milliardaires, pour le plus grand mal du peuple français comme du peuple algérien ;** contre le journal qui a, dès le début de la sale guerre, dénoncé les exactions, les tortures, les rafles massives, les camps de concentration, sinistres mais inéluctables fruits d'une guerre de reconquête coloniale, qui émeuvent aujourd'hui des couches de plus en plus larges de l'opinion publique. C'est le 3e procès, disons-nous, ce n'est certes pas le dernier. Il n'est pas exclusif, notamment, du procès pour atteinte à la sûreté de l'Etat intenté contre Bloch, Just, Lambert et Bénard, collaborateurs de « **LA VERITE** », et dans **lequel la 11e Cour d'Appel doit rendre le 7 mai** un important arrêt de compétence, destiné à faire jurisprudence dans les procès politiques de presse. Il ne l'est pas davantage d'autres procédures déjà en cours.

L'ARTICLE INCRIMINE

Le procès du 11 mai est intenté par le ministère public contre Daniel Renard, ouvrier métallurgiste, directeur de « **LA VERITE** », à propos d'un article intitulé « La répression en Algérie », et paru dans le n° 382, en date du 25 novembre 1955. Cet article était composé

1°) d'un communiqué du « Mouvement National Algérien » dans lequel il était dit notamment :

« C'est ainsi que la plupart des militants nationalistes emprisonnés à Tiz-Ouzou ont été torturés.

A Tlemcen, Larbi Hamidou, père de 9 enfants, a été présenté au tribunal dans un état physique lamentable, résultat de longues journées de tortures. Mamchaoui, neveu de Messali Hadj, a été lui aussi torturé à Tlemcen, et après une année entière de prison préventive, aussitôt envoyé dans un camp de concentration sans aucune justification légale.

Tout récemment la presse faisait état de l'arrestation de Mustafa Ben Mohammed, à Alger. La police déclarait l'avoir arrêté le 11 novembre. Or notre compatriote fut arrêté le 5 novembre, à El Biar. La police l'a donc « interrogé » du 5 au 11 novembre, sans souffler mot, 6 jours pendant lesquels il fut torturé. Et sans l'évasion du patriote Ben Boulaïd, à l'occasion de laquelle cette arrestation fut annoncée au public pour « compenser », les policiers l'auraient certainement gardé discrètement le plus longtemps possible. A la date du 17 novembre, Mustafa Ben Mohammed était encore dans les locaux de la police... »

2°) D'une citation de « L'Express », du 10 novembre, dont voici le texte :

« ...Le scandale est si grand qu'il va bientôt éclater. Il y a à agir une affaire en cours d'instruction où des policiers haut placés sont compromis. Il s'agit du meurtre d'un étudiant musulman, âgé de 21 ans, Zeddour Belkacem, arrêté à Oran. On le savait nationaliste. On savait également qu'il venait de faire un séjour au Caire et ces services de la Sécurité du Territoire pensèrent s'être emparé avec lui d'un important agent de liaison avec l'Egypte.

« Après une huitaine de jours, Zeddour Belkacem fut transféré à Alger. A son arrivée, l'un des policiers chargés de l'interroger constata que les tortures qu'il avait subies à Oran l'avaient mis dans un tel état de faiblesse qu'il ne pouvait même plus parler. Il conseilla de le laisser tranquille. C'est alors qu'un autre policier le « prit en mains ». Après quelques instants, Zeddour Belkacem mourait.

« Une mise en scène macabre fut alors organisée pour faire croire à la disparition de Zeddour. Le corps, ficelé et mis dans un sac, fut chargé dans une barque, lesté de 70 kgs de plomb et jeté à la mer à 40 kms au large d'Alger. En même temps, un rapport était établi par un inspecteur complaisant qui déclarait que Belkacem s'était évadé.

« Malheureusement pour les policiers, un promeneur devait découvrir, trois semaines plus tard, à l'embouchure du Hamiz, le corps de Belkacem, rejeté par la mer. Malgré l'incurie de l'identité judiciaire (aucune empreinte n'a été prise, alors que les mains du cadavre étaient intactes), malgré la complaisance du médecin légiste, qui avait conclu à la mort par immersion, les parents de Belkacem furent prévenus, reconnurent leur fils sur les photos de l'identité judiciaire et sont sur le point de se constituer partie civile. »

3°) De quelques lignes de commentaires, où l'on pouvait lire tout particulièrement ce qui suit :

« ...Les défenseurs politiques de la prison de Blida ont décidé de faire la grève de la faim pour protester contre les abus de pouvoir dont se rendrait coupable le surveillant-chef et pour le respect de leurs droits de détenus.

« Au camp de concentration de Berrouaghia (Algérie) près de 300 travailleurs algériens arrêtés en France au début de septembre sont depuis cette date victimes du plus scandaleux arbitraire... »

Il va de soi que nous maintenons chaque mot que nous avons écrit. Et c'est pourquoi, lorsque, le 10 avril, je me vis assigner à comparaître le 11 mai, à 13 heures, devant la 17e Chambre correctionnelle, j'usai aussitôt du droit que me donnait la loi sur la diffamation, tel qu'elle a été modifiée en 1945, et je signifiai au procureur de la République, le 19 avril, mon intention de « faire la preuve tant par titres que par témoins à la barre... des faits prétendument diffamatoires et injurieux contenus dans l'article visé dans l'assignation ».

LE MINISTERE PUBLIC PLAIDE NON COUPABLE

C'est alors que, le 24 avril, le procureur de la république me notifiait son intention de faire la « preuve contraire » et me communiquait une copie des documents qu'il compte utiliser à cet effet.

Le procès promait ainsi tout sa signification : pour la première fois, en audience publique et contradictoire, le dossier des tortures et des exactions policières en Algérie sera plaidé. L'accusé, les accusés parfois, seront les gouvernants successifs qui ont couvert les crimes que, les premiers dans toute la presse française, nous n'avons cessé de dénoncer depuis le 1er novembre 1954. Et le véritable réquisitoire, c'est à nous qu'il appartiendra de le prononcer.

Nous n'épiloguerons pas, pour l'instant, sur les motifs qui ont poussé le ministère public à vouloir ce procès-test. Bornons-nous à constater que ce n'est certes pas un hasard — et que c'est un honneur pour nous — si les trotskystes, et leur journal « **LA VERITE** », sont partie dans le premier procès des tortures en Algérie.

D. RENARD.

(Suite page 2.)

Voix d'outre tombe

« Le programme du Parti Socialiste tend à maintenir et à développer les libertés politiques... »

« Les événements qui se déroulent ou se préparent dans les pays d'outre-mer sont d'une exceptionnelle gravité et exigent un changement profond de la politique menée au cours de ces dernières années. Les causes principales de la situation actuelle sont...

2) L'emploi de la force comme seul moyen de venir à bout des mouvements insurrectionnels souvent inspirés par des mobiles d'ordre politique ou social, et le non-respect fréquent par la France des conventions de Genève de 1949, consacrant la protection de la population ».

« En Algérie il est devenu indispensable de donner à la population la liberté d'expression politique ».

Ces phrases sont extraites du programme d'action du Parti Socialiste pour les élections du 2 janvier 1956. C'est sur ce programme que Guy Mollet s'est fait élire député, puis président du Conseil. Or ce programme a été publié exactement au moment même où paraissait sur plainte du ministre de l'Intérieur, du même Guy Mollet, prétend faire condamner le 11 mai !)

1er Mai : SOLIDARITÉ INTERNATIONALE !

Le premier Mai, traditionnelle manifestation de solidarité internationale, manifestation de combat des travailleurs, a été, cette année, littéralement atomisé par les dirigeants syndicaux de toute tendance.

Ils ont d'abord renoncé, taciteme nt complices de l'interdiction gouvernementale, à la manifestation de masse de la Bastille à la Nation. Puis, le 1er Mai 1955, les dirigeants de la CGT ont porté un nouveau coup au Premier Mai, en refusant, à leur meeting de Vincennes, la parole aux représentants des travailleurs algériens. Le 1er Mai 1956, ne voulant causer nulle peine à Guy Mollet, ils n'ont même pas tenté, en paroles, l'organisation d'une manifestation, pour lui éviter la peine de l'interdire.

Le 1er Mai 1957, enfin, ils ont éparpillé le 1er Mai en une poussière de manifestations complètement vidées de leur sens aux yeux de la masse ouvrière.

En un seul endroit, l'esprit combattif de l'internationalisme prolétarien eut été vivant : au meeting organisé par l'USTA ; c'est pourquoi le « socialiste » Mollet s'est empressé de l'interdire...

Mais l'authentique tradition du Premier Mai renaîtra demain, au cours des grands combats qui dresseront la classe ouvrière dans son ensemble, malgré les bureaucrates, contre le patronat.

Le coût de la guerre

MOLLET VEUT FAIRE PAYER LES PAUVRES

L'EDITORIALISTE de « L'Aurore », du 30 avril, Robert Bony, en appelle à la compréhension de M. Guy Mollet. Jusqu'à présent cette « compréhension » n'a pas fait défaut un seul instant. Les gros colons, bailleurs de fonds de « L'Aurore », n'ont pas à se plaindre. Leurs volontés, depuis le 6 février 1956, sont exécutées avec une complaisance à laquelle ils ne s'attendaient certainement pas eux-mêmes.

La guerre d'Algérie, dont le coût officiel se monte à 400 milliards pour 1957 — le coût réel est bien supérieur —, pèse de tout son poids sur l'économie et les finances françaises. Le gouvernement se refuse à envisager une solution pacifique. Donc, pour financer la guerre, il faut trouver de l'argent. Comment ? d'abord par une hausse massive de toute une série d'impôts indirects payés par la masse des travailleurs. Ensuite par un blocage renforcé des salaires.

Le président du Conseil « socialiste » a déclaré

« J'appelle le pays à une grande prudence devant les demandes d'augmentation de salaires... Il ne faut pas qu'une poussée non justifiée des salaires serve de prétexte à une flambée des prix ».

Ainsi les revendications de salaires ne sont pas justifiées. Au nom de la flambée des prix ! Mais, si nous ne nous trompons pas, M. Raty, président de la sidérurgie française ne vient-il pas de se voir accorder une hausse de 3 % sur les prix de l'acier ? L'année passée, bien que Mollet eût déclaré y être opposé, ce même monsieur n'a-t-il pas imposé une hausse de 5 % ? Hausse homologuée par le gouvernement du même Mollet ?

En réalité, toute cette histoire de fiscalité qui devrait aboutir, selon le « socialiste » Mollet, à des sacrifices également demandés aux autres couches de la population, c'est-à-dire aux capitalistes et aux militaires, n'est que trompe l'œil et poudre aux yeux.

Le gouvernement s'est engagé à réduire les effectifs des forces armées stationnées au Maroc. Le général Cogny, haut-commandant au Maroc, a rappliqué dare-dare. Et, déjà, il est question d'« extrême prudence » pour cette réduction. Le reste sera à l'avenant.

Le Conseil National du Patronat Français est hostile à tout impôt sur les réserves des sociétés. Nul doute que Guy Mollet et Ramadier n'obtempèrent à leurs injonctions, comme ils l'ont fait pour M. Raty. Mollet a-t-il ou non, comme on dit, l'intention de « tomber » à gauche ? C'est-à-dire de présenter au Parlement des projets d'impôts qui ne seraient pas votés par les députés ; aux fins de se pavaner devant le pays en déclarant : « Mon argent n'a pas voulu que l'expérience socialiste se poursuive ? Les rites parlementaires respectés, les socialistes, dans l'opposition, se referment une nouvelle virginité ! Mais toute cette affaire ne dépend pas avant tout du PS. La bourgeoisie se rend parfaitement compte du danger qu'il y aurait à avoir le Parti Socialiste dans l'opposition, alors qu'elle lui fait exécuter docilement tout son programme de guerre et d'austérité ; pour les travailleurs, avec l'appui tacite du PCF. Elle n'a toujours pas de solution de rechange aussi satisfaisante pour elle. Aussi le plus probable est-il que Mollet laissera tomber ses impôts sur le capital, qui se transformeront en plaisanterie, et se contentera de faire payer les pauvres, car, de toutes façons, la bourgeoisie entend bien faire payer aux travailleurs les frais de sa sale guerre d'Algérie.

VICTOR LEPAGE.

DÉSARROI chez les fonctionnaires

LE gouvernement a reposé implicitement par ses actes (décrets du 17 février et du 14 mars) tout le problème de la Fonction Publique. Animé par les conceptions technocratiques et anti-démocratiques, des hauts fonctionnaires de la rue de Rivoli, agents du pouvoir industriel et financier, il a agi aux deux bouts des échelles hiérarchiques.

Au bout « volumineux » des petites catégories, il a donné des aumônes réparties inégalement de façon à provoquer la division, il a fait payer cette aumône par un élargissement de la durée des carrières. Eloignant les travailleurs de leur aspiration à être « payés également pour un travail égal », il a sacrifié les jeunes et fait attendre les « anciens » ! Tout cela ne lui coûtant pas cher et semblant lui être une prime « d'assurance grève ».

A l'autre bout, bien moins nombreux, des hauts fonctionnaires, pour la plupart agents de la bourgeoisie et larbins de toutes les actions anti-ouvrières, il a élargi les échelles hiérarchiques, gratifiant ces vrais serviteurs de substantielles augmentations de 10 à 15.000 frs par mois ; tout cela étant exécuté sans tenir aucun compte des organisations syndicales et de leurs platoniques protestations de principe. Au statut, « compromis » entre les besoins du capitalisme et la pression des syndicats, le gouvernement a substitué, de sa propre autorité, et talonné par les impératifs bourgeois, un « statut » autoritaire « décrété » dans l'espoir de faire de la Fonction Publique un instrument docile et soumis entre les mains du pouvoir.

Ces atteintes, générales, aux conquêtes des fonctionnaires répondaient surtout à des besoins financiers de la bourgeoisie. Impuissante à satisfaire les besoins culturels du pays, cette bourgeoisie tente un effort — bien dérisoire — de sélection entre ses fonctionnaires d'« encadrement. Les technocrates du capitalisme décadent espèrent « orienter » dans le sens de leurs besoins industriels la formation des enseignants et des chercheurs par le moyen de primes discriminatoires.

Après la révolte des petites catégories

R. ARTAUD.

(Suite page 2.)

Numérisation CERMTRI

UN 1er MAI EN MORCEAUX

SUR la place Nationale, à Billancourt, les gardes à cheval chargèrent les ouvriers. Ceux-ci ripostèrent à coups de pierres. Puis ce fut la débandade. C'était le 1er Mai 192.. Monsieur Louis Renault licenciait séance tenante tous les travailleurs qui ne s'étaient pas présentés à leur travail ce jour-là.

Il en était de même dans la France entière.

Les ouvriers manifestaient. La police intervenait brutalement. Le patronat terminait le travail.

***

Ce furent ces 1ers Mai-là qui contribuèrent à forger la combattivité ouvrière qui se déploya en juin 36. En se battant dans la rue contre les forces de police, les travailleurs proclamaient hautement leur volonté de vivre, c'est-à-dire d'avoir, pour 8 heures de travail par jour et 40 heures par semaine, des salaires qui leur permettent de vivre décemment, de ne plus être considérés comme des bêtes de somme, taillables et corvéables à merci. Ils exigeaient des délégués pour les représenter, pour les défendre efficacement devant le patron.

Ces 1ers Mai-là continuait la tradition, le combat inauguré à Chicago à la fin du siècle dernier, qui, chaque année, dans le monde entier, dressaient les travailleurs face aux patrons et aux gouvernements à leurs ordres.

***

Il n'y a plus aujourd'hui de 1er Mai.

Ou, plus exactement, le 1er Mai qu'on nous présente n'a plus rien à voir avec la lutte ouvrière.

Les travailleurs veulent se battre. Chaque jour qui vient nous en apporte une nouvelle brassée d'exemples. A Dunkerque, aux Ateliers et Chantiers de France ; chez Bréguet quand les gars montent en masse à la direction ; et partout ailleurs.

Quant aux chefs officiels du mouvement ouvrier, « Allez coucher ! » leur a dit la bourgeoisie et ils ont fait éclater le 1er Mai en morceaux.

Depuis des années, depuis toujours pourrait-on dire, le défilé du 1er Mai à Paris se faisait de la Nation à la Bastille. « Non ! — ont dit le patronat et le gouvernement — maintenant c'est fini ! »

C'est pourquoi en 1957, le 1er Mai verra non pas UN rassemblement de masses mais CINQ « manifestations » dispersées dans tous les azimuths.

Cette capitulation devant les décisions officielles consacre la rupture entre des gens qui continuent à se proclamer « dirigeants » du mouvement ouvrier, et la classe ouvrière elle-même.

La légalité, l'ordre, le calme sont devenus le credo des chefs syndicaux et politiques. A la dictature du capital, de ses nervis et de ses statisticiens, ils opposent leur propre passivité, leur propre veulerie, leur souci d'apparaître comme des gens « honorables ». Le prix, ils l'ont payé, sur toute la ligne — ou plutôt, ce sont les travailleurs qui le paient.

Ils l'ont payé avec ce 1er Mai, ils l'ont payé avec la guerre d'Algérie, ils l'ont payé avec les bas salaires et les horaires hebdomadaires interminables de 50 et 60 heures.

Voilà le prix pour la « théorie » suivant laquelle la lutte, la lutte réelle, vigoureuse, la mobilisation générale des travailleurs contre le patronat, était pleine de périls pour les travailleurs, tandis que les bonnes petites discussions autour d'un tapis vert valaient cent manifestations.

***

Le divorce entre le mouvement officiel des travailleurs et le mouvement réel n'a jamais été aussi grand. Car si, d'un côté, les chefs capitulent avec une platitude écœurante, de l'autre les travailleurs se battent, descendent dans la rue, forment leurs comités de lutte, revendiquent une augmentation de salaire égale pour tous.

Le 1er Mai 1957, tel que les travailleurs l'auraient voulu, ils l'ont montré par exemple à Dunkerque, dans le courant du mois de Mars, quand, pénétrant dans les bureaux directoriaux, ils s'emparaient des lances d'incendie pour défendre leur droit à la vie.

FRANÇOIS TARRANT.

Les Trotskistes sont les vrais communistes

ON lira ci-dessous le texte d'un tract diffusé par la cellule banlieue-sud du PCI (trotskyste) en réponse à l'article paru dans le journal stalinien de chez Genève, « Le Prolétaire », intitulé : « Le petit Judas » et visant le camarade Daniel Renard :

Il y a dix ans, les ouvriers de chez Renault étaient la cible du journal « L'Humanité » qui faisait paraître un article venimeux dans le même style que celui qui vient de paraître dans « Le Prolétaire ».

Les travailleurs des Usines Renault avaient décidé de se mettre en grève pour une augmentation égale pour tous de 10 frs de l'heure. A l'époque, Ramadier était président du Conseil des ministres et avait à ses côtés, sur les bancs du gouvernement, des membres du Parti Communiste Français. La CGT lançait comme mots d'ordre : « Retroussez les manches » - « Produire d'abord, revendiquer ensuite » - « La grève est l'arme de classe des trusts ». Les staliniens étaient contre les grèves, au nom de leur alliance avec le MRP et le Parti Socialiste ; ils pratiquaient une politique qui ne profitait qu'au patronat. La grève des ouvriers de chez Renault flanquait par terre tous les plans de ces messieurs. Contre les ouvriers, le Parti Communiste Français n'avait d'autres armes que la calomnie. Les travailleurs en lutte pour la défense de leur beefsteak étaient qualifiés de « provocateurs » et « d'hommes de la bourgeoisie ». Ceci se passait en avril 1947.

Un an plus tard, la Yougoslavie de Tito, en désaccord avec les bureaucrates du Kremlin, était traitée par le journal « L'Humanité » de « Yougoslavie fasciste » et de « repaire de l'impérialisme ».

Deux ans plus tard, Rajk, communiste hongrois, devait être pendu comme « agent américain » et « espion titiste ». Six ans plus tard, il devait être réhabilité, des funérailles nationales devaient lui être faites. Il aviat été pendu par erreur.

Dans le même temps, Marty, Tillon, Lecœur, Hervé, Césaire, etc., étaient exclus du PCF comme « traîtres », « policiers », etc.

En 1956, les travailleurs et paysans hongrois entrent en lutte pour leur liberté et l'amélioration de leurs conditions d'existence, contre la bureaucratie du Kremlin. « L'Humanité » se déchaîne. Ces travailleurs et paysans sont qualifiés de « fascistes » et « d'agents de l'impérialisme ». L'armée russe, pour les convaincre, leur envoie ses tanks et ses obus.

Ce ne sont là que quelques échantillons de la manière dont le Parti Communiste Français prétend régler les questions politiques.

Mais pourquoi, en avril 1957, le PCF essaie-t-il de calomnier un ouvrier de chez Genève ?

Parce que le Parti Communiste Français veut cacher la véritable nature de sa politique, parce que le PCF n'est plus le parti communiste qu'il prétend être. Depuis plus de vingt ans il a abandonné tout ce qui touchait de près ou de loin au communisme véritable, tout, sauf les mots. La différence entre les communistes d'aujourd'hui et nos actuels socialistes n'est que de détail. Ces deux organisations ont, en fait, la même politique.

Il suffirait de comparer l'action menée dans les années 25-27 contre la guerre du Rif, par le PCF, alors « section française de l'Internationale Communiste » avec ce que fait aujourd'hui, contre la guerre d'Algérie, le Parti Communiste... bien français.

De 1954 à 57, dans une guerre aux conséquences bien plus grandes que celle menée par Abd-el-Krim, avec un parti incomparablement plus puissant, le PCF n'a pas fait le centième de ce qu'il fit voilà trente ans.

Le PCF ne veut pas rappeler ces exemples et préfère dire des âneries sur les soi-disant trotskystes de 1905 alors que ceux-ci n'ont existé qu'à partir de 1924-1925.

Le PCF ne veut pas expliquer aux ouvriers pourquoi il a voté les pouvoirs spéciaux à Guy Mollet, car ces pouvoirs spéciaux ont permis l'envoi de 500.000 jeunes en Algérie en 1956, ces pouvoirs spéciaux ont pratiquement donné le pouvoir aux militaires, ces pouvoirs spéciaux font qu'aujourd'hui les tribunaux militaires siègent sans désemparer, que des têtes tombent tous les jours sous le couperet de la guillotine.

Accusant les trotskystes de « décourager les prolétaires en lutte », le PCF aurait dû expliquer comment il a « encouragé » les centaines de milliers de rappelés qui ne voulaient pas partir en Algérie. Quand les travailleurs sous l'uniforme se sont battus à Rouen, pendant deux jours, les staliniens les ont traités de « provocateurs ». De même firent-ils à Grenoble quand les rappelés, aidés par tous les travailleurs grenoblois, tinrent tête pendant toute une nuit aux CRS.

Aujourd'hui, le PCF fait semblant de mener campagne contre la guerre d'Algérie, après avoir voté les pouvoirs spéciaux, après avoir laissé tomber les rappelés. L'arme qu'il offre aux travailleurs est un stylo et une liste de pétition. Qui « décourage les prolétaires en lutte » ? Mais oui ! les patrons, les ministres, les colonialistes et les généraux se foutent comme d'une guigne des pétitions qu'on peut leur présenter. Ce qui compte c'est la force.

Les trotskystes n'ont jamais confondu les rappelés, contraints de faire la guerre en Algérie, avec les « bérets verts », les paras et les « C.S. ». Pas plus qu'ils ne confondaient les « S.S. » avec les travailleurs allemands sous l'uniforme.

Par contre, de 1944 à 1947, le PCF confondait Bidault avec les travailleurs, marchait bras dessus, bras dessous avec De Gaulle, comme aujourd'hui, dans la lutte contre Speidel il s'allie avec un Debu-Bridel qui n'a rien de commun avec les travailleurs. Les trotskystes l'ont dit et le répètent : aujourd'hui, comme hier, l'allié naturel des travailleurs français ce sont les travailleurs du monde entier. Ils ont payé de leur vie, dans les camps de concentration allemands, d'avoir hautement proclamé cette vérité et d'avoir agi pour qu'elle triomphe.

« Le Prolétaire » croit poser une question embarassante en parlant de la grève générale. Oui ! les trotskystes sont pour la grève générale de tous les travailleurs, de toutes les corporations, en opposition avec les grèves partielles qui se font sur l'initiative de la CGT comme de FO. **Seule la grève générale permettra d'arracher une augmentation substantielle des salaires et la garantie que cette augmentation ne sera pas immédiatement absorbée par une hausse des prix.**

Et les trotskystes disent aujourd'hui : **Ne faites pas confiance aux organisations syndicales et politiques qui vous trahissent depuis des années. Prenez en mains votre propre sort. Décidez vous-mêmes de votre action et de ses modalités. Formez vos comités de lutte. Battez-vous pour une augmentation égale pour tous.**

De 1954 à 1957, les trotskystes ont le privilège rare d'être les seuls dont le journal « LA VERITE » a été 16 fois saisi. Ils sont les seuls à être à la fois poursuivis pour « injures et diffamation », « atteinte à la sûreté extérieure et intérieure de l'Etat » (article 80), « entreprise pour atteinte au moral de l'armée et de la nation » (article 76). Et c'est notre camarade Daniel Renard « homme de la bourgeoisie » qui, comme directeur-gérant bénévole de « LA VERITE » est déjà passé 3 fois en procès et passe de nouveau le 11 mai devant la 17e chambre correctionnelle, toujours pour la lutte que les trotskystes mènent contre la guerre d'Algérie.

LES TROTSKYSTES, CE SONT LES VRAIS COMMUNISTES !

Le 29 avril 1957.

FONCTIONNAIRES

(Suite de la page 1.)

contre les décrets du 17 février, les personnels de l'éducation nationale enseignant dans les Facultés, et les étudiants futurs victimes des technocrates bourgeois, se révoltent à leur tour. Tout bouge et tout tremble de mécontentement dans la Fonction Publique où les extrêmes s'agitent avec la même force contre l'arbitraire maître.

Que font les syndicats ? Rien. Si, ils donnent le change, ou tentent de le donner. La FGF (FO) écrit et récrit au président du Conseil pour lui réclamer « d'avancer » son plan de division. L'UGFF (CGT) fait circuler des listes de pétition (?) et réclame 15.000 frs d'acompte pour 6 mois (du 1er octobre 1956 au 31 mars 1957), soit 2.500 frs par mois (FO demande 2.000). La CFTC, après le bruit fait autour de son « activisme » attaché au concert CGT (15.000 frs), en reste comme celle-ci à « souffler feu et flammes » sur les fantassins des cadres D et C que toutes les organisations ont laissés seuls dans leur lutte. Mais « le feu et la flamme » de la démagogie CFTC ne risque pas de rallumer l'incendie de la lutte dans la Fonction Publique. En effet, préalablement, toutes les organisations ont laissé s'étouffer, isolée et sans objectifs valables, la lutte des petites catégories, au cours des deux longs mois de février et de mars.

La FEN est tout aussi bien, silencieusement, complice de l'opération gouvernementale.

Ayant assez longtemps réclamé une fameuse « prime d'enseignement » dont tous ses adhérents ne bénéficiaient pas, elle est aujourd'hui victime du procédé par le choc en retour de « la prime de recherche », dont le gouvernement tente d'exclure nombre d'enseignants.

Reste encore la perspective de nouveaux enlisements dans la glu des « bagarres indiciaires », et l'« harmonisation avec le secteur para-public », dont toutes les organisations savent qu'il ne peut sortir que de nouvelles divisions, laissant sans solution la seule aspiration commune à tous les fonctionnaires : une revalorisation considérable de leur pouvoir d'achat.

Mais chacun sait ici qu'il y faut des milliards, et aucune organisation ne veut risquer de précipiter Mollet et son équipe dans une crise sans issue pour le régime et une bourgeoisie que CGT, CFTC et FO, ont ainsi l'air de trouver à leur goût.

Contre la répression, SOUSCRIVEZ !

LE PROCES DES TORTURES

(Suite de la page 1.)

A la vérité, le dossier fourni par le ministère public n'est pas seulement vide ; il est, comme nous le verrons, accablant pour la cause qu'il veut défendre. Et ceci, malgré le volumineux échange de documents auquel semblent s'être livrés, entre le 23 novembre 1956 et le 13 février 1957, le secrétaire d'Etat à l'Intérieur chargé des affaires algériennes, le ministre-résidant, le procureur général près la cour d'Alger, le procureur général près la cour d'Oran, et le substitut du procureur de Tizi-Ouzou. Leurs efforts pour remplir un dossier désespérement vide ne sauraient être mieux caractérisés que par le fait suivant : les lettres mêmes qu'ils ont échangées sont retenues par le ministère public comme documents de nature à établir... des faits antérieurs de plus d'un an à cette activité épistolaire !

M. LACOSTE PASSE AUX AVEUX

A l'examen du dossier, une première constatation s'impose. L'article incriminé est considéré par le ministère public comme diffamatoire dans sa totalité. Or celui-ci ne prétend lui-même à réfuter qu'une partie des affirmations qu'il contient. La lettre de M. Lacoste (1) passe notamment sous silence les passages, que nous avons reproduits plus haut, concernant la prison de Blida et le camp de concentration de Berrouaghia. Qui ne dit mot consent. Donc, en novembre 1955, le surveillant-chef de la prison de Blida commettait des abus de pouvoir, et les droits des détenus n'y étaient pas respectés ; donc, au même moment, 300 travailleurs algériens, arrêtés en France au début de septembre, étaient détenus depuis cette date à Berrouaghia, « victimes du plus scandaleux arbitraire ». M. Lacoste ne le conteste pas, ni personne auprès de qui le ministère public eut pu s'informer. Dont acte.

M. Lacoste prétend, par contre, démontrer que nous avons calomnié les policiers à ses ordres (ou plutôt aux ordres de M. Soustelle, avant de l'être aux siens) en quatre circonstances :

1) Les tortures infligées aux militants nationalistes à Tizi-Ouzou ; M. Lacoste mentionne le cas de Mohamed Lachoui, détenu à la prison civile de Tizi-Ouzou, dont la plainte déposée le 8 février 1955 pour « attentat à la liberté et violences illégitimes » a fait l'objet d'une ordonnance de non-lieu. Mais citons plutôt la lettre de M. Lapeyre, procureur de Tizi-Ouzou, à M. Suzini, procureur général d'Alger :

« J'ai l'honneur en exécution des instructions contenues dans votre dépêche citée en référence de vous rendre compte de ce que depuis le 1er novembre 1954, jusqu'à ce jour, aucune plainte n'a été portée par des nationalistes musulmans qui auraient été torturés.

A l'exception de la procédure ouverte à la requête du nommé Laichaoui Mohamed, aucune autre information n'a été instruite par les Juges d'Instruction du Tribunal Civil de Tizi-Ouzou. »

Ainsi, selon M. Lapeyre « aucune plainte n'a été portée depuis le 1er novembre 1944. Aucune à l'exception de... ». M. Lapeyre ne sait pas le français. Une telle science n'est pas nécessaire à la fonction qu'il exerce. Cela se comprend de soi-même.

2) Le cas de Mamchoui Mohamed.

3) Le cas de Larbi Hamidou.

4) Le cas de Mustapha ben Mohamed.

Dans chacun de ces cas, M. Lacoste nie qu'il y ait eu séquestration arbitraire, entre l'arrestation de ces détenus et leur présentation au juge d'instruction ; il nie qu'ils aient été torturés, pendant ce laps de temps, par les policiers alors aux ordres de M. Soustelle, aujourd'hui aux siens. Mais les documents qu'il soumet prouvent exactement le contraire de ce qu'il avance.

SEQUESTRATION ARBITRAIRE

On sait que la loi impose un délai maximum de 24 heures entre l'arrestation d'un individu quelconque, et sa présentation au juge d'instruction qui doit, soit le relaxer sans délai, soit lui signifier une inculpation en bonne et due forme, l'inviter à choisir un défenseur, et donner à celui-ci un permis de communiquer avec le détenu. C'est seulement pendant ce délai de 24 heures que la police a la faculté d'interroger le suspect sans témoins. Une fois présenté au juge d'instruction, le prévenu ne sera plus interrogé que par ce dernier, en présence de son avocat.

C'est précisément le maintien des suspects pendant huit jours, quinze jours ou davantage entre les mains de la police qui a donné lieu aux abus les plus criants, et aux protestations les plus solennelles de toutes les personnes imbues d'esprit démocratique.

Or, M. Lacoste ne nie pas la séquestration. Bien plus, il s'en vante !

Dans deux cas sur quatre, il n'y a même pas de tentative de justification.

« J'ai l'honneur, comme suite à votre dépêche jointe », écrit, le 2 janvier 1957, M. le Substitut près le Tribunal de première instance de Tlemcen à M. le procureur général près la Cour d'Appel d'Alger, « de vous rendre compte respectueusement de ce que le sieur Hamidou Larbi, âgé de 48 ans, était appréhendé au mois d'octobre 1955 par les services de la police judiciaire et reconnaissait notamment avoir procédé à diverses collectes dont le montant était destiné à l'organisation terroriste clandestine du « Mouvement National Algérien ».

« Interrogé le 29 octobre par la police judiciaire, Hamidou Larbi était présenté le 7 novembre au juge d'instruction de mon siège... »

Arrêté « en octobre », interrogé le 29 octobre, présenté le 7 novembre au juge d'instruction... la séquestration arbitraire, l'illégalité est patente. Le plus significatif est que, pour M. le substitut, etc., cela va de soi, cela ne mérite aucun commentaire. L'illégalité est entrée dans les mœurs.

Dans le cas de Mustapha ben Mohamed, il y a contestation sur la durée de la séquestration. D'après M. Lacoste « il résulte de l'examen du registre des geôles de la P.J. d'Alger et du registre d'écrou de la prison civile ainsi que des Procès Verbaux établis que Mustapha ben Mohamed a été appréhendé le 12 novembre 1955 dans la soirée et incarcéré le 15 novembre suivant ».

Par contre, interrogé le 23 novembre par le substitut du procureur, M. Albou, après avoir porté plainte pour sévices, Mustapha est formel :

« Le 5 novembre, vers 18 heures 30, je me trouvais à El Biar, à l'arrêt du trolleybus dit « du Cheval Blanc » lorsque j'ai été appréhendé par des inspecteurs de la Police Judiciaire... j'ai été conduit le 15 novembre 1955 devant le juge d'instruction ».

Malheureusement, M. Lacoste omet de produire les registres et procès-verbaux sur lesquels il s'appuie. En tout état de cause, d'après M. Lacoste lui-même, le délai de 24 heures est largement dépassé — et aux yeux de M. Lacoste également, cela n'a pas besoin de justification !

Dans le cas de Mamchaoui, par contre, l'ordonnance de non-lieu rendue par le premier président de la Cour d'Appel d'Alger sur la plainte en séquestration arbitraire et violence déposée par ce dernier tente une justification d'une telle nature qu'on s'étonne que le ministère public croit devoir utiliser un tel document :

« Attendu qu'il résulte de l'information que Mamchaoui Mohammed a été arrêté le 22 décembre 1954 à 21 heures selon lui, ou le 23 décembre 1954 selon les fonctionnaires de police, en exécution d'une commission rogatoire du juge d'instruction d'Oran.

Qu'il a été maintenu jusqu'au 26 décembre 1954 dans les locaux de police de Tlemcen, transféré à cette date à Oran, et présenté le lendemain au magistrat instructeur qui l'a interrogé et fait écrouer sur le champ.

Attendu que la détention dans les locaux de service de police, régularisée par la délivrance d'un mandat de dépôt, a duré pendant quatre jours, parmi lesquels le jour de Noël et un dimanche.

Attendu, en droit qu'il n'existe aucun délai limite, précisé par la loi, où un citoyen doit être présenté au Parquet ou au juge d'instruction ; qu'en fait, c'est immédiatement et sans délai que cette présentation doit avoir lieu.

Mais, attendu qu'en l'espèce, cette détention s'explique par les circonstances exceptionnelles qui devaient d'ailleurs nécessiter la proclamation de l'état d'urgence par la loi du 3 avril 1955.

Attendu que le temps nécessaire pour procéder à une rapide enquête et pour dresser de nombreux procès-verbaux, contrôler l'identité, recueillir les déclarations, les vérifier, ne pouvait permettre, en raison du très grand nombre de suspects arrêtés, une comparution immédiate devant le juge d'instruction ; qu'ainsi une « garde à vue » — qui est, en fait, plus une liberté momentanément surveillée qu'une détention véritable dans des locaux spéciaux — était rendue matériellement nécessaire par les circonstances exceptionnelles, sans que ces arrestations d'ailleurs aient donné lieu à d'immédiates protestations de la part des intéressés.

Attendu, dès lors, que le séjour de Mamchaoui, dans les locaux de la police a été ainsi motivé par un état de nécessité qui exclut de la part des policiers toute intention coupable, élément constitutif du crime d'attentat à la liberté. »

Nous ne reproduisons pas l'ordonnance de non-lieu rendue sur la plainte de Laichaoui, car elle est tout à fait analogue — à ceci près que la séquestration a, dans son cas, duré du 16 au 24 novembre 1954, soit 8 jours pleins.

Ainsi, M. Girard, président de Chambre à la Cour d'Appel d'Alger, chevalier de la légion d'honneur, reconnaît parfaitement l'illégalité commise. Mais ce magistrat, ce défenseur de la loi, la justice — mieux, il en fait l'éloge ! La référence à la loi sur l'état d'urgence qui devait être adoptée quatre mois après la séquestration illégale de Mamchaoui, cinq mois après celle de Laichaoui, est doublement remarquable.

En premier lieu, elle prétend à une rétroactivité de la loi que tous les juristes ont toujours repoussée. En second lieu, et c'est le plus fort, ni la loi sur l'état d'urgence, ni la loi, plus étendue, sur les pouvoirs spéciaux qui lui a succédé ne modifient sur ce point le code d'instruction criminelle; ni l'un ni l'autre de ces textes n'autorisent la détention, au delà de 24 heures, par la police. M. Lacoste lui-même a été amené à le préciser dans un arrêté récent.

En un mot, les ordonnances de M. Girard signifient la consécration pure et simple de l'arbitraire, de l'illégaté. M. Lacoste, ici comme ailleurs, est le digne successeur de M. Soustelle qui se vantait, dans un article du « Figaro » que nous avons déjà eu l'occasion de commenter dans nos colonnes, d'avoir délibérément violé la loi pour « sauver l'Algérie française ».

TORTURES

M. Girard baptise, nous l'avons vu, « liberté momentanément surveillée » la situation d'un détenu illégalement séquestré et généralement torturé par la police. M. Lacoste, lui, a une théorie sur les tortures ; elles n'existent pas.

« J'appelle votre attention », écrit-il dans sa lettre déjà citée, « sur le fait bien connu que les militants nationalistes arrêtés font toujours état de sévices ou de tortures subies dans les locaux de la police, lors qu'ils sont présentés aux autorités judicaires. Cette attitude ne doit pas surprendre quand on connaît les consignes formelles données en ce sens aux militants ».

(1) Lettre en réponse au parquet de la Seine qui demandait à Lacoste des éléments pour son dossier.

(La fin au prochain numéro.)

L'APPEL DE LA FÉDÉRATION DE FRANCE de l'Union des Syndicats de Travailleurs Algériens

Travailleur,

IL est de tradition pour tous les travailleurs de célébrer cette journée du 1er Mai.

Le 1er Mai, c'est la journée de tous les travailleurs du monde qui a une grande signification car elle représente historiquement le plus grand rassemblement de toute la classe ouvrière du monde et ce sans distinction.

Ce sont les morts de Chicago et de Fourmies qui de leur sang, répandu par les exploiteurs, écrivirent cette date, à laquelle le prolétariat sur tout le globe, se mettra en mouvement le même jour.

Avec leur sang versé, en plus du 1er Mai, date historique, ils ont écrit un message légué aux travailleurs du monde pour que cette journée soit commémorée sous le signe de L'UNITE ET DE L'ACTION.

SOLIDARITE INTERNATIONALE

Les travailleurs algériens, comme leurs frères de lutte du monde du travail, se doivent de répondre présents et manifester leur solidarité internationale.

Cette année est une année exceptionnelle pour les travailleurs algériens, car pour la première fois, ce 1er Mai va être célébré sous l'égide d'une centrale syndicale algérienne dirigée par des Algériens dans l'intérêt des Algériens.

De tous temps, votre participation au 1er Mai a été utilisée à des fins équivoques qui n'avaient aucun rapport avec vos intérêts légitimes et le respect de votre nationalité.

Cette année, il n'en va pas de même, car vous avez de vos propres mains édifié votre propre organisation, que vous avez appelée l'USTA.

Cette année le 1er Mai sera le premier Mai d'unité et de lutte de la classe ouvrière algérienne.

Travailleur,

En cette journée, tu dois, dans le même élan d'Unité et d'Action que tous les travailleurs du monde, exprimer dans tes revendications ton aspiration au bien-être, à la liberté et ta volonté d'émancipation.

Depuis plus de trente mois que ton peuple lutte pour sa liberté, tu dois en cette journée manifester ta solidarité et souhaiter la fin de ce drame qui ne fait qu'accumuler plus de deuil et de misère.

Tu dois le faire en préconisant la fin de cette guerre par la discussion avec les représentants nationaux algériens sur les conditions d'un cessez-le-feu et la reconnaissance au peuple algérien du « droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ».

TU N'AS PAS CESSE DE LUTTER...

Depuis la création de ta centrale tu n'as cessé de lutter pour de meilleures conditions de vie et pour le respect des libertés démocratiques.

De toute part tu n'as rencontré qu'hostilité, incompréhension, répression, brimades et autres formes d'opposition à tes droits les plus élémentaires.

En Algérie, tes frères souffrent de la répression aveugle, de la misère et les centres d'hébergement sont pleins de travailleurs et de responsables de notre centrale d'Alger.

En France, où tu croyais vivre sous un ciel plus clément, ces méthodes d'oppression répressives t'ont suivies jusqu'aux bidons-ville où tu gîtes.

Dans tes luttes, qui ne datent pas d'hier, tu as crié, tu as fait appel, tu as dénoncé ces injustices sans recevoir d'écho.

NE CONFONDONS PAS LES TRAVAILLEURS FRANÇAIS ET NOS OPPRESSEURS

Il est heureux qu'aujourd'hui des hommes éminents, des travailleurs français, des démocrates élèvent leurs voix pour dénoncer ces atteintes au droit de la personne humaine que tu n'as cessé de subir depuis de longues années.

Grâce à ces hommes, aux travailleurs français, tu peux dire que la démocratie française n'est pas morte et qu'il te faut faire la différence entre ceux qui te briment et ceux dont tu dois rechercher l'amitié.

EN CE PREMIER MAI, NOUS DEVONS, TOUS UNIS, EXPRIMER NOTRE AMITIE AU PEUPLE DE FRANCE QUE NOUS NE DEVONS PAS CONFONDRE AVEC NOS OPPRESSEURS, MEME S'ILS NOUS FONT LA GUERRE EN LEUR NOM.

Liberté de passage pour les travailleurs immigrés !

LE secrétaire général de l'USTA, Ahmed Bekhat, nous communique le texte d'une lettre ouverte qu'il adresse à Monsieur le Président du Conseil.

Nous la reproduisons volontiers pour nos lecteurs. Rappelons que les dispositions exceptionnelles qui frappent les Algériens voulant rentrer chez eux datent du 20 mars 1956 — c'est-à-dire que, comme toutes les injustices commises contre le peuple algérien, elles trouvent leur fondement dans les « pouvoirs spéciaux » votés le 12 mars par le Parlement, y compris les députés staliniens, qui, aujourd'hui encore, alors qu'ils versent des larmes de crocodile sur les souffrances des Algériens, se gardent bien d'en réclamer l'abrogation.

Monsieur le Président, vous indiquez sans cesse dans vos discours votre intention de garantir à chaque Algérien sa liberté. Il n'est pas dans l'objet de cette lettre de polémiquer avec une réalité bien éloignée du texte des discours. Mais il y a un problème qui touche particulièrement nos compatriotes exilés en France : **Celui de la liberté de passage vers leurs pays.**

Monsieur le Président du Conseil, vous n'êtes pas sans savoir que, depuis le 20 mars 1956, chaque Algérienne et Algérien travaillant en France et désirant rentrer en Algérie doit demander un visa à l'administrateur ou au maire de la commune de sa résidence en Algérie. Inutile de vous souligner les défauts de cette administration algérienne que vous-mêmes avez dénoncés à diverses reprises. Il dépend donc uniquement du mauvais vouloir d'un quelconque maire colonialiste qu'un Algérien désirant retourner dans sa famille se voit refuser ce visa.

Monsieur le Président du Conseil, il nous semble que, si les mots doivent correspondre à la réalité, vous prendrez immédiatement la mesure qu'exigent tous les Algériens pour rentrer librement chez eux, en supprimant ce véritable passeport intérieur imposé il y a un siècle et demi par la Monarchie féodale et contre laquelle vos ancêtres ont fait la Révolution en 1789.

Achetez tous vos livres au service de Librairie de la SPEL

LA VÉRITÉ

ABONNEMENTS :

1 an	800 francs
6 mois	400 francs
3 mois	225 francs
Soutien : 1.000, 1.500 et 2.000 frs.	
Etranger : 1 an, 1.200 francs	

Abonne-toi sans plus attendre. Un abonné vaut deux lecteurs.

Versements au C.C.P. S.P.E.L. 6032-01 Paris

Nom ....

Adresse ....

déclare souscrire un abonnement de ....

à « LA VERITE »

[illegible]

Travail exécuté par des ouvriers syndiqués.

Société Parisienne d'Impressions, 4, rue Saulnier, PARIS 9e